



COMPTE-RENDU N° 144

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

Etaient présents :

Philippe de BEAUREGARD, Maire. Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Antonio MUGA, Emilie LAGIER, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Jean-Luc DA COSTA donnant procuration à Michel LAGARDE, Patricia ROCHE donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Jean-François LEROY donnant procuration à Emilie LAGIER, Fanny BISCARRAT donnant procuration à Hervé AURIACH, Laurent ARCUSET donnant procuration à Jean-François MENGUY, Martine CELAIRE donnant procuration à Marlène THIBAUD. Vincent TEOCCHI, Renée SOVERA et Stessy DEROSIER, excusés.

Monsieur Philippe de BEAUREGARD déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19H00.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des procurations émises.

Monsieur le Maire fait part des remerciements du District Rhône Durance, Fédération Française de Football pour la mise à disposition de l'Espace René Roussière ayant permis la tenue de la réunion Plénière Générale des Arbitres le 22 juin dernier.

Compte-rendu de la séance du 16 juin 2016 :

Le compte-rendu de la précédente séance **est approuvé à l'unanimité des votants.**

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout d'un dossier complémentaire à l'ordre du jour. Les membres du conseil y sont favorables **à l'unanimité.**

| |
|---------------------|
| Dossier n °1 |
|---------------------|

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR PARTICIPATION AU
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GROSSE BOULE
RAPPORTEUR : JEAN-MICHEL MARLOT**

Madame Mireille ARRUFAT, résidant à Camaret-sur-Aigues, doit participer au championnat de France de Grosse Boule, tête à tête, les 27 et 28 août 2016 à Thonon-les-Bains.

Madame ARRUFAT est licencié à l'association « la Grosse Boule » à Camaret-sur-Aigues.

Elle sollicite le soutien financier de la Commune pour permettre sa participation au Championnat de France.

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité - le versement à l'Association « la Grosse Boule », d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ pour la participation de Madame Mireille ARRUFAT au championnat de France de Grosse Boule, tête à tête, les 27 et 28 août 2016 à Thonon-les-Bains.

Les sommes inhérentes à cette dépense seront mandatées sur les crédits prévus à l'article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement du budget principal 2012.

| |
|---------------------|
| Dossier n °2 |
|---------------------|

**APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE
RAPPORTEUR : EMILIE LAGIER**

Dans le cadre du développement de sa politique enfance jeunesse, suite aux dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire en 2014, la Municipalité de Camaret-sur-Aigues a souhaité modifier le projet éducatif destiné à définir les priorités éducatives sur lesquelles les professionnels de l'enfance jeunesse devront travailler, ce projet prendra vie au travers des différents projets pédagogiques déclinés par les structures d'accueils.

Les objectifs de ce projet éducatif :

- Assurer la coordination et la cohérence des actions sur tous les temps de vie de l'enfant dans le cadre de parcours éducatifs structurés,

- Proposer un programme d'animation globale cohérent et régulier dans le temps, intégrant les « 3-18 ans » dans le cadre d'activités organisées, et leurs aînés en termes d'offres et de services à la population.
- Favoriser le développement, l'épanouissement, l'ouverture et l'autonomie des enfants et des jeunes par une offre éducative adaptée et de qualité.
- Accompagner les jeunes dans leur apprentissage de la vie en société : autonomie, responsabilité, découverte(s), civisme, esprit critique, curiosité, prise en compte des situations individuelles, valorisation des savoirs et des compétences sociales, créativité.
- Encourager l'implication des familles, dans un esprit de cohésion sociale sur le village, associer autant que possible les familles à la démarche d'animation et à ses réalisations (réunion d'information et fête de fin de session), contribuer à la valorisation de la vie dans le village et s'impliquer au plus près de la vie locale.
- Répondre aux attentes de la population et cultiver une capacité à réagir en « temps réel » dans le respect du service public municipal.
- Pour rester crédible et compétent, professionnaliser les actions d'animation en formant les acteurs, en favorisant leur connaissance de l'environnement – humain, professionnel, social, géographique - en visant la qualité, autant en terme d'accueil et de disponibilité que de contenus pédagogiques.
- Fédérer les partenaires associatifs autour de concepts d'animations adaptés à la réalité locale.

Vu la délibération du 17 décembre 2009 portant approbation du projet éducatif du service enfance jeunesse,

Considérant la nécessité de faire évoluer ce projet suite aux recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale depuis la mise en place d'un projet éducatif de territoire en 2014,

Considérant que ces objectifs tiennent compte des dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire en 2014 dans le cadre du Projet éducatif de Territoire et qu'ils sont conformes à la politique enfance jeunesse menée par la Municipalité,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité - ce projet éducatif.

| |
|---------------------|
| Dossier n °3 |
|---------------------|

**GRDF : COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2015 DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL DE LA COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES
RAPPORTEUR : HERVE AURIACH**

Par contrat de concession du 20 mars 1995, il a été confié au Gaz Réseau Distribution France (GrDF), sous forme d'une concession, la distribution de gaz naturel sur la Commune de Camaret-sur-Aigues, pour une durée de 30 ans.

Conformément à l'article 32 du cahier des charges annexé au traité de concession, et conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a transmis le rapport annuel 2015.

Les chiffres clés de la concession :

- 13 165 mètres de réseau de distribution de gaz naturel,
- 350 clients du réseau de distribution publique de gaz naturel (350 en 2014),
- 2,4 K€ de redevance de fonctionnement dite « R1 » versée (2,3 K€ en 2014).

Investissements et maintenance des ouvrages 2015 :

- Dépenses d'investissement pour le développement du réseau de 3,1 K€ (1,0 K€ en 2014) et dépenses d'investissement pour l'adaptation et la sécurisation des ouvrages de 0,5 K€ (0,5 K€ en 2014).

Les incidents suivis et analysés en 2015 sur la concession :

- 8 appels de tiers (9 en 2014),
- 2 incidents ou accidents constatés (3 en 2014) (1 manque de gaz ou défaut de pression sans fuite ; 1 incendie et/ou explosion),
- 1 incident sur ouvrages exploités par GrDF et 1 incident sur autre siège (autre distributeur, GRTGaz...) (3 en 2014).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité - ce rapport annuel pour l'année 2015.

Dossier complémentaire n °1

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE SERVICE ENFANCE – JEUNESSE RAPPORTEUR : ANTONIO MUGA

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que cet agent exercera à titre principal les fonctions d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe,

Ouï la proposition de Monsieur le Maire de créer ce poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité - de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour le service jeunesse pour un accroissement temporaire d'activité, et **d'imputer** les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Questions diverses

ETAT DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DU 28 AVRIL AU 17 JUIN 2016

| Numéro | Nom du vendeur | Références cadastrales | Adresse | |
|--------|---|------------------------|-------------------------------|----------------|
| 6 | DOMINIQUE Bernard ARRIGONI Sylvie | AZ 340 | Quartier Jonquier et Morelles | Non préemption |
| 7 | RICHARD Micheline VU-NGOC Pierre VU-NGOC Audrey | AT 216 | Chemin de Vacqueyras | Non préemption |
| 8 | QUINQUIN Michael LEAUNES Stéphanie | AD 210 | 9, lotissement Plein Soleil | Non préemption |
| 9 | M. et Mme LESSCHAEVE Julien | AX 108 | 31, avenue Fernand Gonnet | Non préemption |
| 10 | M. et Mme TUDURI Jean-Marie | AK 173 AK 89 (1/6°) | 142, chemin de Rasteau | Non préemption |

| | | | | |
|----|---------------------------------|-------------------------------------|--|----------------|
| 11 | M. et Mme GUYOT Sébastien | AX 127 ½ indivision de AX 126 | 38, chemin de la Procession | Non préemption |
| 12 | SARM CAMA | AW 122 | 4, cours du Midi | Préemption |
| 12 | M. et Mme PIN David-Guillaume | AD255 | | Non préemption |
| 13 | ESTEVE Pascale | AH 21 AH 189 | Rue Buisseron | Non préemption |
| 14 | EFFANTIN Guy BARNERO Monique | AE 4p AE 5p | 17, lotissement le Clos des Vignières | Non préemption |
| 15 | SARL le Château | AW 190 AW 123 Lot n°5 | Cours du Midi | Non préemption |
| 16 | MARRADI Claude | AT 291 | 27, rue Alphonse Daudet | Non préemption |
| 17 | POUZOL Guy VIMES Pascale | AD 131 | 25, avenue Jean-Henri Fabre | Non préemption |

**ETAT DES DECISIONS DU MAIRE
DU 21 MARS AU 13 JUIN 2016**

| DATE | OBJET |
|----------|--|
| 21.03.16 | Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « l'Oiseau Livre » le 13 juillet 2016 confié à l'Atelier de la Pierre Blanche pour un montant total de 228,60€ (association non soumise à la TVA) |
| 21.03.16 | Contrat de prestation de service pour la diffusion du journal municipal confié à l'établissement « IME le Grand Colombier » pour un montant de 500€ par campagne (quatre campagnes sont prévues au cours de l'année) |
| 22.03.16 | Souscription d'un emprunt pour une acquisition foncière confiée au Crédit Agricole Alpes Provence pour l'acquisition d'un bien immobilier sis 21 avenue Fernand Gonnet pour un montant total de 205 000€ sur une période d'amortissement de 15 ans à un taux fixe de 1,49%, frais de dossier de 0,10% |
| 22.03.16 | Etude archéologique de la Tour Sarrazine confiée au service d'Archéologie du Département de Vaucluse pour le recensement de la documentation existante sur le monument et le relevé au pierre-à-pierre pour un montant de 7 021,01 € HT soit 8 425,21 € TTC |
| 08.06.16 | Souscription d'un emprunt pour une acquisition foncière confiée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence pour l'acquisition d'un bien immobilier sis 4 cours du Midi pour un montant de 96 321,56€ sur une période d'amortissement de 12 ans à un taux fixe de 1,38%, frais de dossier de 100€ |
| 13.06.16 | Marché 2016-01 – réfection de la toiture de l'école maternelle « la Souléïado » confié à la société Massilia Etanchéité SARL pour un montant de 74 977,95€ HT soit 89 973,54€ TTC |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.